

Département
Hérault
Canton de Mèze
Commune de Poussan

DELIBERATION
du
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mai 2016

Nombre de membres :

En exercice : 29
Présents : 23
Pouvoirs : 2

Date de la convocation :

Mercredi 18 Mai 2016

N° 2016/25

L'an deux mille seize, le vingt-cinq mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Jacques ADGÉ, Maire.

PRESENTS : Jacques ADGE, Yolande PUGLISI, Ghislain NATTA, Florence SANCHEZ, Serge CUCULIERE, Danielle BOURDEAUX, Pascal GIUGLEUR, Arlette RAJA, Jésus VALTIERRA, Jeanne TABARIES, Jean-Louis LAFON, Michel BERNABEU, Jean-Claude PAGNIER, Isabelle BAINÉE, Sonia REBOUL, Damien MAURRAS, Terry ADGE, Stanislas THIRY, Jacques LLORCA, Gilles FOUGA, Delphine REXOVICE, Danièle NESPOULOUS, Christian BEIGBEDER.

Etaient absents excusés avec procuration :

Marianne ARRIGO ayant donné procuration à Michel BERNABEU
Pierre CAZENOVE ayant donné procuration à Jacques LLORCA

Absents excusés : Isabelle ALIBERT, Nathalie CHAUVET, Paula SERRANO, Liliane MOUGIN

Monsieur le Maire rapporteur, expose :

Objet de la délibération :

CAVE COOPERATIVE

Appel à projet

Choix du Candidat

Vu La délibération n° 2015/38 en date du 29 juin 2015 par laquelle le conseil municipal a désigné une commission de sélection pour l'appel à projet pour la cession de la cave coopérative.

Vu la délibération n° 2015/71 du 29 septembre 2015 par laquelle le conseil municipal a décidé du lancement de l'appel à projets pour la cession de la cave coopérative conformément au programme et aux conditions définies présentées lors de ce conseil,

Vu La décision N° 2015-15 en date du 23/04/2015 désignant Hérault Aménagement pour la mission de prestation de services pour la préparation de l'appel à projets, l'analyse des offres et l'accompagnement dans la décision jusqu'à la formalisation de l'accord dans une promesse de vente avec l'opérateur,

Vu la décision du Maire n° 2015-21 en date du 17 juin 2015 par laquelle la mission d'études diagnostics technique est attribuée à l'entreprise D20 EXPERTISE, sise Poussan 7, avenue de Bédarioux,

Vu le compte rendu de la commission de sélection du 12 janvier 2016 proposant de retenir l'entreprise COSA PROMOTION pour ce projet,

Vu le PV d'audition N°1 du 02 février 2016 apportant des précisions techniques et financières sur ce projet,

Vu le PV d'audition N°2 du 08 mars 2016 fixant le prix de démolition et des points techniques d'urbanisme,

Vu l'avis de France Domaine en date du 9 mai 2016 ;

Considérant la marge d'appréciation par rapport aux sujétions liées au projet

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 01 JUIN 2016
Et publication ou notification
Du 01 JUIN 2016

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à **MAJORITE** des membres présents, (1 abstention : FOUGA)

APPROUVE le choix de la commission de sélection ;

DESIGNE le groupe COSA PROMOTION en qualité d'acquéreur de la cave coopérative sur la base de son offre portée à 763 800 € dont

- Un paiement en dation d'une valeur de 348 000 € pour la remise d'un local de 300 m² clos couvert livré brut de finition ;
- Un versement en numéraire de 415 800 €

AUTORISE Monsieur le maire ou à défaut l'élu délégué à signer tout document relatif à cette cession immobilière

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

A POUSSAN le,

Le Maire,

Jacques ADGÉ

01 JUIN 2016



[Handwritten signature]

*[Handwritten signature: Claude Perglisi
M. Adjoint]*

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication.